

RÉUNION D'INFORMATION DU 06/10/26

1^{res} AFFECTATIONS DES CONTROLEUR·EUSE·S STAGIAIRES ADMINISTRATIFS ET PROGRAMMEUR·EUSE·S

Depuis 2019, suite à la loi de transformation de la Fonction publique, il n'existe plus de Commission administrative paritaire concernant les actes de gestion. En conséquence, il n'y a plus de CAP pour les 1^{res} affectations des contrôleur.euse.s stagiaires ce qui constitue une véritable régression pour les droits des agent.e.s concerné.e.s.

Une réunion d'information a donc été organisée, sur une matinée le 06 octobre, pour l'ensemble des 1^{res} affectations.

Nous avons tenu lors de cette réunion à dénoncer le manque de transparence depuis le passage au nouveau référentiel emploi (MAGERFIP). En effet, à l'issue du mouvement des titulaires en avril 2026, les documents indiquaient un solde en équivalent temps plein de - 857,3 or 1718 contrôleurs stagiaires réputés à temps plein ont été affectés. Plus aucune visibilité n'est possible et des départements affichés par exemple à +11,9 équivalent temps Plein au 01/03/2027 ont vu 36 stagiaires affectés. Ça n'est qu'un exemple parmi d'autres et si nous nous réjouissons pour les collègues, ce que nous dénonçons depuis la mise en place de ce référentiel s'avère être vrai. Un jeu d'écriture a fait disparaître sur le papier les vacances d'emploi mais la réalité est autre. Les Lignes directrices de gestion vantaient la transparence. Elle n'existait déjà plus en local où les directions ne communiquent plus sur les emplois vacants et dorénavant la Direction générale suit le même chemin et nous sommes dans l'impossibilité de mesurer les affectations possibles ou non dans un département.

Nous avons dénoncé le Concours national à affectation locale qui, et nous l'avons prévu, empêche des stagiaires prioritaires de rentrer sur les départements de la Mayenne et des Hauts de Seine. En effet, seuls des lauréats des CNAL ont pu rentrer et des stagiaires prioritaires issus du Concours interne sont restés à la porte de chez eux (car en plus, en interne, il n'est pas légalement possible de s'inscrire au CNAL).

La CGT Finances Publiques a demandé à ce que les départements fermés soient connus dès l'élaboration des vœux par les stagiaires (ceux non déjà connus à l'issue du mouvement général des titulaires).

Nous avons à nouveau dénoncé le recrutement contractuel sur les postes informatiques qui bloque des stagiaires prioritaires qui ne peuvent rentrer dans leur département d'origine au profit du recrutement contractuel. Nous ne pouvons admettre que des stagiaires soient lésés par un recrutement d'emplois contractuels dont la 2^e vague est autorisée en amont des premières affectations (mai-juin).

C'est pourquoi, plus que jamais, nous avons à nouveau revendiqué un seul mouvement titulaires/stagiaires, à l'ancienneté administrative recalculée, afin que chacune et chacun bénéficie des priorités légales et des critères subsidiaires.

Sur le mouvement de 1^{re} affectation en tant que tel, voici les chiffres donnés par la Direction générale :

- 👉 Pour le mouvement, **sur 2 052 lauréat·e·s (administratifs et programmeurs)** appelé·e·s à l'activité, **1 773** ont été affecté·e·s, dont **2 affectations sur le service relocalisé de Pithiviers. 276 personnes ont renoncé au concours avant la publication du mouvement.**
- 👉 Concernant le service relocalisé, 2 affectations ont été réalisées sur ce service qui sera créé en 2027 sur 6 postes B ouverts (les 4 autres seront offerts aux titulaires sur le mouvement de 2027).
- 👉 Avant ce mouvement de 1^{re} affectation, le taux de vacances national était de 2,5 %.
- 👉 8 affectations ont été prononcées sur les services centraux.
- 👉 12 affectations ont été prononcées sur des emplois au choix en Directions nationales spécialisées.

La situation globale des effectifs dans la catégorie B, en équivalent temps plein (ETP) après les premières affectations est de + 3,4 %.

- 👉 **57 contrôleur·use·s stagiaires administratifs** ont été affecté.e.s d'office (AO) dans 12 départements (21 en Loire Atlantique, 14 en Ardèche, 6 dans les Vosges, 3 en Corrèze, 2 dans les Bouches-du-Rhône, 2 dans le Doubs, 2 dans le Lot, 2 dans la Manche, 2 dans la Meuse, 1 dans la Marne, 1 en Haute-Marne et 1 dans l'Yonne).
- 👉 Sur 705 demandes prioritaires, 571 contrôleur.euse.s stagiaires administratifs ont obtenu satisfaction.
- 👉 Sur 61 demandes au titre d'un critère subsidiaire, 51 contrôleur.euse.s stagiaires administratifs ont obtenu satisfaction.
- 👉 704 stagiaires ont obtenu leur 1^{er} vœu et 1079 stagiaires ont obtenu un de leur 3 premiers vœux.
- 👉 Concernant les concours CNAL, il y avait 78 lauréats (44 pour le concours 92 et 34 pour le concours 61/53/72). Après renoncations, 40 ont été affectés dans le 92 et 28 dans le 61/53/72.
- 👉 Concernant le mouvement des programmeurs stagiaires, il y avait 60 lauréats, 55 affectations ont été prononcées (5 renoncations au concours) dont 1 d'office à la DISI Île-de-France. Parmi ces 55 lauréats, **12 disposaient d'une priorité légale et seulement 5 d'entre eux ont obtenu satisfaction** et 2 d'un critère (ayant chacun obtenu satisfaction).
- 👉 5 départements étaient d'office fermés aux stagiaires, car des titulaires prioritaires sont en attente (Guadeloupe, Martinique, Réunion, Val d'Oise et Hautes-Pyrénées) ainsi que 4 autres directions (Hauts-de-Seine, Orne, Indre et Haute-Loire).

Plusieurs précisions ont été apportées par la DG aux questions posées par la CGT Finances Publiques :

👉 **Concernant le nouveau référentiel des emplois MAGERFIP :**

Toutes les directions sont au-dessus du référentiel qui n'est que prévisionnelle selon la DG car elle compte sur les nouveaux départs en retraite d'ici là. La cible est en moyenne de + 3,4 % sur l'ensemble des directions sauf sur les Hauts De Seine qui est à + 6,5 % !

👉 **NOTRE ANALYSE : nous avons raison de dénoncer l'opacité de ce nouveau référentiel car les chiffres ne correspondent plus à rien. Ni ceux fournis à l'issue du mouvement des titulaires (qui sont faux et qui ne sont pas ceux à partir desquels la DG a élaboré ce mouvement) ni ceux des affectations des stagiaires par département. Nous sommes dans l'incapacité complète de connaître les équivalent temps plein par département avant et à l'issue de la 1^{ère} affectation des stagiaires ! Et ça n'est pas fini et nous craignons que le mouvement prochain des titulaires soit particulièrement désastreux. Et il le sera de façon certaine sur les Hauts-de-Seine où le concours CNAL vient de tout bloquer en générant un surnombre d'apports. A ce rythme-là, nos collègues de ce département qui viendraient à avoir le Concours interne spécial ou la Liste d'aptitude en 2027 ne pourront revenir sur leur département d'origine d'autant que ce concours va perdurer en 2027.**

La DG s'est engagée à nous communiquer les chiffres à partir desquels elle a travaillé.

👉 **Concernant le recrutement de contractuels dans les DISI :**

Le bureau n'est pas certain de pouvoir nous communiquer le recrutement DISI par DISI et non plus de façon globale comme c'est le cas, ce que nous dénoncions déjà l'année dernière. **Partout où des stagiaires prioritaires auraient été lésés par du recrutement contractuel, nous avons exigé que la situation des collègues soient revus même si nous ne nous faisons aucune illusion sur la prise en compte de notre revendication. La DG répartit la pénurie entre les DISI ! Il manque au bas mot 90 ETP dans les DISI alors il est inacceptable que seulement 5 stagiaires sur 12 prioritaires aient obtenu satisfaction !**

Points divers abordés :

3 coupures de département sont erronées sur la carte publiée le 25/09/2026, voici les coupures rectifiées :

- 👉 le Nord, la coupure est NP 511 LPE
- 👉 la Vendée, la coupure est NP 558 LPE
- 👉 la Seine Maritime, la coupure est NP 1245 LPE

L'appli Camelia permettant aux stagiaires de faire leur demande de 1^{ère} affectation va être améliorée pour la prochaine campagne.

Enfin, la campagne de 1^{ère} affectation en local commencera le 12 octobre et devra être terminée au plus tard pour le 13 novembre 2026.